

# COMPTE RENDU CONSEIL RÉGIONAL UNSS Académie de Lille

**Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020**  
**Rectorat de Lille**



## Membres et invités présents

- Mme Valérie CABUILL, Rectrice de l'Académie de Lille
- M. Hervé TEIRLYNCK, Directeur de Cabinet - Rectorat de Lille
- M. Olivier CALAIS, IA IPR EPS - Délégué Académique à l'Action Sportive
- M. Patrick BOULANGER, Directeur Régional de l'UNSS
- M. Jérôme GANNARD, Principal du Collège Langevin Wallon - Grenay
- M. Jean-Yves GUEANT, représentant FCPE Nord
- M. Guillaume AHOND, représentant du SE-UNSA - Collège Val de la Sensée - Arleux
- M. Edmond LABUSSIÈRE, représentant du SNEP - Collège Léon Blum - Wingles
- M. Vincent BOUCHE, représentant du SNEP - Collège Paul ELuard - Roncq
- M. Christophe BISQUERT, EPS représentant des AS - Lycée Gustave Eiffel - Armentières
- M. Amaury BOULAIN, EPS représentant des AS - Collège Germinal - Raismes
- M. Loïc DAROUSSIN, EPS représentant des AS - Collège Albert Camus - Lumbres
- Mme Aurélia WAVELET, EPS représentant des AS - Lycée Professionnel Alain Savary - Wattrelos
- Mme Véronique VANHAESEBROUCK, Directrice Régionale Adjointe de l'UNSS
- Mme Aurélie KIRILOV, Chargée de mission au Service Régional de l'UNSS

## Membres et invités en distanciel

- M. Bertrand DERQUENNE, proviseur du Lycée Professionnel Jacques Le Caron - Arras
- M. Daniel HANSJACOB, proviseur de la Cité Scolaire Eugène Thomas - Le Quesnoy
- M. André de SAINT-MARTIN, vice-président du CROS
- M. Camille GALVAIRE, élu au CAVL, Lycée Léo Lagrange - Bully-les-Mines
- M. Francisco RODRIGUEZ, Directeur Départemental de l'UNSS Nord
- M. Frédéric ROSELLE, Directeur Départemental de l'UNSS Pas-de-Calais
- M. Ludovic LEMPENS, Directeur Départemental Adjoint de l'UNSS Nord
- Mme Marie-Christine LEROY, Directrice Départementale Adjointe de l'UNSS Nord
- M. Henri PAYEN, Directeur Départemental Adjoint de l'UNSS Pas-de-Calais
- M. Eric SAILLIOT, Directeur Départemental Adjoint de l'UNSS Pas-de-Calais
- M. Bertrand BOULLENGER, Directeur Régional de l'UNSS Amiens
- Mme Florence DURNERIN, IA IPR EPS
- Mme Céline CAUDRY, IA IPR EPS
- Mme Sophie JOMIN-MORONVAL, IA IPR EPS
- Mme Delphine PLANCQ, IA IPR EPS

## Membres et invités excusés

- Mme Hafida ELBAZ, Directrice des Établissements d'Enseignement Conseil Régional HDF

## Ordre du jour

1. Allocution d'ouverture de Madame La Rectrice ou de son représentant
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 19 Novembre 2019
3. Analyse des indicateurs du Sport Scolaire dans l'Académie de Lille
4. Bilan sportif et événementiel de l'année scolaire 2019-2020
5. Perspectives 2020-2021 dans un contexte sanitaire évolutif
6. Compte de résultat 2019
7. Questions diverses

PJ : Déclaration liminaire des élus des AS (annexe 1)

Déclaration liminaire du SNEP (annexe 2)

Déclaration liminaire du SE-UNSA (annexe 3)

## 1. Allocution d'ouverture de Madame La Rectrice

Mme Cabuil, Rectrice d'Académie, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants, en présentiel et en distanciel. Son propos introductif souligne le contexte particulier dans lequel nous nous trouvons. Cette situation n'est pas de notre fait mais il est évident qu'elle contrarie tout le monde. Dans notre cas, les enseignants d'EPS et tous les acteurs de l'UNSS rencontrent des problèmes dans leur pratique professionnelle. Et par extension, c'est tout le monde sportif en général qui est impacté.

Notre région est en train de basculer dans la catégorie des territoires classés "rouge cramoisi". En ce sens, les mesures sont prises dans le milieu scolaire mais les points névralgiques pour contenir la propagation du virus restent l'internat, la restauration et la pratique sportive.

Nous devons nous adapter au maximum pour permettre à nos jeunes de continuer à pratiquer.

Madame La Rectrice réaffirme le rôle du sport dans le développement des jeunes et son importance renforcée dans le contexte sanitaire actuel.

Ce message est aussi appuyé au niveau du gouvernement par le rattachement de la Ministre chargée des sports au ministère de l'Education Nationale.

Face à ces constats, il ne faut pas pour autant faire de cette année une année de problèmes mais plutôt une année de solutions. Il est important de donner sa place à l'UNSS dans le temps élèves et dans les établissements. Employons-nous à proposer une reprise d'activité la plus large et la plus complète possible.

Mme Cabuil fait état du nouveau Plan National du Développement du Sport Scolaire. Elle rappelle le positionnement bicéphale de l'UNSS au carrefour de l'Education Nationale et du monde sportif fédéral et précise les valeurs et les enjeux du sport scolaire articulés autour de quatre axes de développement : accessibilité, innovation, responsabilité et éducation.

Il y aura une déclinaison académique de ce plan du sport scolaire. Et nous constatons combien tous ces thèmes entrent en résonance avec le Projet Académique et avec l'actualité.

Enfin, Mme La Rectrice conclut en nous incitant à nous appuyer sur un retour d'expériences de cette situation singulière qui nous fasse avancer dans notre pratique et dans notre mode de travail collectif.

M. Boulanger émet des remerciements et souligne son plaisir face à la tenue de ce CRUNSS malgré une rentrée scolaire difficile et encore incertaine en ce qui concerne notre domaine du sport scolaire.

M. Daroussin, représentant des élus des AS, prend la parole et souhaite que les questions diverses posées en amont de cette rencontre trouvent leurs réponses au sein des débats du jour et non en fin de séance. Il décline ensuite une question majeure que se posent les animateurs d'Associations Sportives Scolaires (AS) : "Où va-t-on?" (*Annexe 1*)

Mme Cabuil rebondit sur le propos de M. Daroussin pour remercier et féliciter Monsieur Marc Boulogne, professeur EPS et représentant du SNEP pour l'accomplissement de ses missions. Nous lui souhaitons tous, ici présents, une excellente retraite.

M. Labussiere, représentant du SNEP, fait part des difficultés professionnelles rencontrées par les collègues dans une rentrée qui se dit pourtant "normale". Il fait un point sur la situation financière des AS et présente les combats menés contre la Direction Nationale de l'UNSS sur les questions budgétaires. Il sollicite Mme La Rectrice pour qu'un courrier soit envoyé aux chefs d'établissements afin de leur rappeler de laisser vivre l'AS dans les règles sanitaires en vigueur. (*Annexe 2*)

M. Ahond, représentant du SE-UNSA, interroge l'assemblée sur certains points de crispation comme l'affiliation des AS à l'UNSS et donc le paiement du contrat licence, mais aussi les transports d'élèves ou le coût de location des installations sportives. (*Annexe 3*)

M. Gueant, représentant de la FCPE, présente ses remerciements pour l'invitation à cette instance. Il regrette la faible représentation des parents d'élèves dans les Associations Sportives Scolaires : assemblées générales, réunions, rencontres. Il faudrait accentuer la communication destinée aux parents d'élèves.

M. Boulanger ne souhaite pas apporter de réponses immédiates à ces interventions car la majorité des sujets abordés seront traités au cours du déroulé de l'ordre du jour.

Mme Cabuil réitère sa volonté de tenir ses engagements de régularité quant à la tenue de cette instance.

Elle s'attache aussi à apporter quelques explications sur cette rentrée "quasi" normale. Hélas, force est de constater qu'aujourd'hui, la situation n'est plus quasi normale. Nous subissons une nette dégradation. De fait, nous nous éloignons de la normalité et nous devons tendre à une normalité évolutive.

Mme La Rectrice soutient la place incontestable de la FCPE dans ces instances.

## 2. Approbation du compte-rendu du Conseil Régional UNSS du 19/11/2019

Le procès-verbal du précédent Conseil Régional est adopté à l'unanimité.

### 3. Analyse des indicateurs du Sport Scolaire dans l'Académie de Lille

M. Boulanger manifeste sa gratitude à Mme La Rectrice pour le maintien des moyens mis à disposition des services UNSS de l'Académie.

Le bilan chiffré de l'année scolaire écoulée va être analysé ci-après. Cependant, la comparaison avec les années antérieures ne peut pas être totalement partielle puisque l'activité s'est brutalement arrêtée au mois de mars.

L'année 2019-2020 se caractérise par une baisse de l'ordre de 1% de la prise de licences. Le taux d'accrochage (% de licenciés au regard du nombre d'élèves scolarisés) rencontre lui aussi une légère diminution.

Mme La Rectrice propose que nous donnions la parole aux participants à ce conseil à la fin de la présentation pour qu'ils émettent leurs éventuels commentaires.

La mixité et la parité filles/garçons est de 40/60 et ne cesse de progresser.

M. Daroussin réaffirme le constat qui vient d'être fait sur la déperdition de licenciés de l'entrée au collège jusqu'à la sortie au lycée. Mais il précise également que l'accroche du public féminin est en progression constante.

Le travail de formation des Jeunes Officiels a été maintenu dans les différents rôles, en cohérence avec le programme national UNSS "vers une génération responsable" qui donne de nombreuses occasions et possibilités d'exercice de la prise de responsabilités par les jeunes licenciés à l'UNSS. Néanmoins, les certifications rencontrent une baisse sensible cette année, en raison de l'annulation de nombreuses compétitions qui sont le lieu privilégié de suivi et de mise en pratique, étape ultime pour valider ces jeunes officiels.

Mme La Rectrice interroge sur la possibilité de différer ces certifications pour tous les jeunes ayant reçu la formation. C'est effectivement de l'ordre du possible.

M. Daroussin revient sur le statut des personnes autorisées à encadrer l'AS. Il demande un éclairage sur la distinction professeur d'EPS et animateur d'AS.

M. Boulanger clarifie la situation en citant les membres de la communauté éducative, les parents d'élèves ou les autres intervenants reconnus par le comité directeur de l'AS pour participer à la vie associative.

M. Gannard suggère que nous restions attentifs aux chiffres relatifs à la pratique féminine car bien qu'encourageants, il reste des catégories ou des territoires où les inégalités perdurent.

Mme Cabuil confirme son intérêt pour une analyse de la pratique sportive par bassin, les conclusions seraient sûrement riches d'enseignements.

### 4. Bilan sportif et événementiel de l'année scolaire 2019-2020

En propos introductif, M. Boulanger souligne l'implication des coordonnateurs de districts dans la mise en place de projets locaux. Cette dynamique de travail spécifique à chaque territoire a été encouragée l'an dernier par un travail collaboratif (IPR EPS - cadres UNSS - CDD) autour du projet d'AS et du projet de district.

#### Avant le confinement

Le programme d'activité 2019-2020 géré par le service régional UNSS, compétitif, promotionnel ou événementiel, a été impacté par la crise sanitaire à hauteur de 50% de ses actions.

Le constat est encore plus criant en ce qui concerne la participation aux championnats de France. Seuls dix championnats ont pu se dérouler avant le confinement et l'Académie de Lille remporte 5 titres de champions de France.

La Commission Académique des Chefs d'Établissements (CACE) s'est réunie juste avant le confinement. Cette instance statutaire de réflexion, de concertation et de travail regroupe un représentant de chaque bassin d'éducation. Les membres expriment leur volonté de pouvoir intervenir très localement au niveau des bassins et des districts sur la thématique du sport scolaire afin de présenter aux chefs d'établissement la plus-value de leur association sportive dans la mise en oeuvre du projet d'établissement.

La CACE constate qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour faire vivre les instances de l'AS.

M. Daroussin interroge Mme La Rectrice sur un point précis relevé dans le compte-rendu de cette dernière CACE. Les sorties des élèves dans le cadre de l'association sportive doivent-elles faire l'objet d'une saisie dans Mobil'élèves ?

Mme Cabuil ne possède pas la réponse à cette question précise et technique mais s'engage à apporter un éclairage de manière différée.

M. Gueant soulève la problématique de la responsabilité des chefs d'établissements qui font appel à l'aide des parents pour déplacer les élèves dans le cadre de l'AS, interrogation renforcée quand il s'agit de parents non licenciés à l'AS.

M. Teirlynck rappelle la note de service no 86-101 du 5 mars 1986 qui stipule qu'une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le DASEN.

Mme Vanhaesebrouck ajoute que la mise en service de notre nouvel outil intranet "Opuss 2" devrait faciliter la prise de licence pour les parents d'élèves et leur déclaration en tant qu'accompagnateurs.

Mme La Rectrice propose d'instruire ce sujet et de créer une foire aux questions (FAQ) sur cette thématique pour pouvoir régulariser la situation.

M. Bouche suggère une communication vers les chefs d'établissements et les animateurs d'AS sur ce sujet des accompagnateurs. Il rebondit sur la problématique du mercredi après-midi qui est de moins en moins dévolu aux activités sportives volontaires, conséquence directe de la réforme des lycées et de la complexité d'imbriquer l'ensemble des options possibles dans un emploi du temps.

M. Derquenne intervient sur les problématiques récurrentes de sécurité, de responsabilité et d'autonomie du chef d'établissement. Il pense effectivement que des échanges de pratiques entre chefs d'établissements, éclairés par les partenaires compétents dans le domaine qui leur incombe, seraient une solution pour faire avancer ces points de blocage. Tout ce qui irait dans le sens de la formation, initiale ou continue, ou dans le sens d'un échange de bonnes pratiques lors des instances en bassin serait intéressant.

Mme Cabuil semble convaincue que des grands principes peuvent être partagés. Le sujet est important et il faut se l'approprier pour y apporter une solution.

Sur le sujet de la réforme des lycées, Mme La Rectrice fait remarquer une grande variabilité des situations selon les spécificités de chaque établissement.

M. Bouche informe qu'à ces difficultés s'ajoutent les protocoles sanitaires en vigueur et que certaines AS ne disposent actuellement d'aucun créneau à proposer aux licenciés.

M. Calais propose qu'on lui partage ces informations afin que l'Inspection Pédagogique Régionale et les cadres UNSS s'emparent de ces cas particuliers pour mettre en place une approche de proximité avec ces établissements.

M. Roselle témoigne de son intervention lors d'une réunion de bassin des chefs d'établissements de Boulogne-sur-Mer sur le thème des principes et des enjeux du sport scolaire au regard des élèves et de l'établissement. Ce temps de présentation et d'échanges a permis de dépasser certains sujets récurrents et de mettre en évidence de nombreux points d'attache communs au pilotage des établissements et au sport scolaire. Cette expérimentation mérite d'être déployée dans les autres bassins et en districts.

M. Gannard apporte une réponse sur la question du sens à donner à la pratique physique. Dans la situation particulière où nous nous trouvons aujourd'hui, il est important de s'accorder sur les valeurs communes qui permettront aux élèves de se construire à travers l'AS : la notion de plaisir, de santé et de bien-être. C'est l'occasion de revisiter nos activités pour sortir des champs habituellement proposés : habitus de pratique, événementiel plutôt que compétition.

M. Boulanger évoque l'annulation des championnats de France qui devaient se dérouler dans l'Académie. La direction nationale de l'UNSS a pris la décision de reporter le plan quadriennal de ces organisations et le programme 2021 sera, de fait, quasi identique à 2020.

M. Boulanger introduit la présentation des projets subventionnés par le Centre National de Développement du Sport (CNDS), projets reportés pour le moment.

Mme Vanhaesebrouck présente le projet "Inclusion par le Sport". L'objectif des trois actions décrites est de développer et d'accompagner les démarches éthiques et citoyennes menées dans les AS en valorisant le "vivre ensemble dans le respect des différences".

Le second projet concerne le dispositif "J'apprends à nager". Le service régional accompagne financièrement les AS souhaitant mettre en place ce programme. Seul un quart des AS volontaires a pu déployer cette action avant la période de confinement.

### Pendant le confinement

M. Boulanger évoque à cet instant la période de confinement absolument singulière. Nous avons tous été surpris, pris au dépourvu, et avons été contraint de nous adapter.

Pour les services UNSS, l'adaptation professionnelle s'est traduite par la mise en place du télétravail, dispositif jusqu'alors inconcevable du point de vue de notre hiérarchie.

Nous avons géré les conséquences de l'annulation des championnats de France : communications diverses et suivi des engagements financiers.

Nous étions également en période électorale pour les représentants des élus des AS. L'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant l'adaptation des règles de délibération a permis de tenir ces élections dans les délais impartis.

Au-delà de ces tâches administratives, notre volonté a toujours été de maintenir le contact avec les collègues, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs de districts (CDD). Nous avons multiplié les réunions téléphoniques pour coordonner les services UNSS et les acteurs.

Durant cette période, plusieurs activités confinées ont été proposées aux AS pour maintenir le lien entre les licenciés et les animateurs AS : escape game, défis autour de la forme, régates de voile virtuelle.

M. Calais souligne que tous les professeurs d'EPS associés aux chefs d'établissements de l'académie ont vraiment fourni un travail remarquable de présence auprès des élèves. La situation était particulièrement difficile quand on parle de pratique physique. A plus forte raison, nous les félicitons sincèrement.

Mme La Rectrice confirme l'efficacité de l'ensemble des équipes pédagogiques dans cette période de travail à distance. Néanmoins, la communication externe sur ce que nous faisons est perfectible et pourrait contribuer à augmenter l'engagement dans nos associations sportives scolaires.

M. Guéant renouvelle les remerciements aux professeurs d'EPS, animateurs d'AS, de la part de tous les parents.

Mme La Rectrice insiste avec bienveillance sur le côté particulier des professeurs d'EPS et met en avant le fait qu'ils contribuent indéniablement à l'esprit d'équipe si indispensable en cette période.

### Après le confinement

M. Boulanger situe le contexte de cette phase de reprise scolaire. L'objectif de santé publique et cette volonté de reprise d'activité étaient conditionnées par la mise en place d'un protocole sanitaire strict.

Dans ce dispositif, la Direction Nationale de l'UNSS nous a encouragés à être présents dans cette reprise d'activité. Dès lors, nous étions amenés à considérer le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) comme une opportunité pour l'association sportive.

Mme Cabuil intervient pour rappeler le côté conjoncturel et pragmatique de ce dispositif. Il est apparu comme un outil qui peut présenter un intérêt en réponse à la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges. Le 2S2C permet d'offrir une autre solution d'accueil des élèves pour compléter le travail en classe et/ou à la maison. Mais en aucun cas il ne doit être considéré dans une politique de remplacement.

Pour faire preuve de réalisme, il faut reconnaître que le déploiement reste modeste et qu'il est très centré sur le premier degré.

M. Daroussin considère que ce dispositif reste dangereux. Il aurait plutôt vu, dans l'obligation d'accueillir ces petits groupes d'élèves, une belle opportunité de valoriser davantage les professeurs d'EPS - animateurs d'AS.

Mme Cabuil s'accorde à dire que le 2S2C amène plus à la question du périscolaire. Elle invite chacun à maintenir une forme de vigilance mais elle ne se fait pas d'inquiétude outre mesure sur ce sujet.

Lors de ce déconfinement, les services UNSS ont gardé le souci d'être au rendez-vous en offrant des possibilités aux élèves de se rencontrer, objectif premier de notre fédération.

Cette rencontre s'est matérialisée par l'opportunité offerte par les services départementaux de prendre part à des challenges sportifs à réaliser au sein des établissements, mais au travers desquels il est possible de se mesurer aux autres participants. Ces initiatives ont permis d'ouvrir des perspectives aux collégiens qui en avaient grandement besoin.

Cette période mars-juin 2020 correspond également à la campagne d'appel à projets pilotée par l'Agence Nationale du Sport (ANS). Cette nouvelle gouvernance du sport, dont l'un des objectifs est le développement des pratiques sportives, s'accompagne d'outils spécifiques telle que la plateforme « Compte Asso ». L'ANS demande alors à l'UNSS de distribuer les crédits de la part territoriale qui lui sont alloués aux différents services et aux AS.

Le Service Régional a travaillé à l'élaboration de projets en lien avec le plan sportif fédéral de l'UNSS. Ces actions sont de nature à répondre aux trois thématiques suivantes :

- Féminisation de la pratique : raid urbain en équipe où il s'agira d'accomplir des défis sur fond de rencontres et de découvertes
- Santé : sensibilisation des élèves de sections sportives à la lutte contre le dopage. Au regard de la coupure d'activité, mise en garde sur les compléments alimentaires et/ou produits dopants pouvant représenter aux yeux des jeunes une solution pour retrouver les performances d'avant.
- Lutte contre toutes les formes de discrimination : encourager et mettre en lumière les actions éthiques menées de manière confidentielle dans les AS.

M. Boulanger explique que cette nouvelle gouvernance est une belle opportunité pour les AS d'aller chercher des financements. Trois natures de projets sont également retenues pour les AS qui souhaitent être éligibles :

- Les projets qui cherchent à pallier des contextes défavorables à l'adhésion des élèves à l'association sportive, malgré une réelle dynamique à l'interne. Il s'agit de faire le lien avec ce qui constituait jusqu'alors le fonds de solidarité (FDS).
- Les projets de re-scolarisation des élèves en difficulté par la voie sportive : il s'agit là de valoriser d'autres formes d'excellence pour re-motiver des élèves en voie de décrochage.
- Les projets d'organisation de rencontres promotionnelles pour d'autres AS du district. Les élèves devront être acteurs dans toutes les fonctions portées par le dossier jeunes officiels et la multi-activités sera de mise.

Ce nouvel outil nécessite malheureusement de se confronter à une certaine lourdeur administrative et technique lors de sa 1<sup>er</sup> utilisation. C'est pourquoi le Service Régional UNSS a accompagné chaque association volontaire sur toutes les étapes de ce processus : mise en conformité, montage du dossier, assistance technique...



A l'arrivée, 9 dossiers ont été validés par l'ANS pour une somme de l'ordre de 10 500€. A l'issue de cette campagne, les services UNSS de l'académie ont convenu d'aider financièrement les AS n'ayant pas été retenues pour valoriser la qualité de leurs actions et leur investissement dans ces démarches.

Le retour d'expérience de cette première campagne permettra d'élargir la communication autour de ce dispositif pour augmenter le nombre de dossiers déposés.

M. Daroussin demande des explications sur la différence notable entre le nombre de dossiers "FDS" déposés (17) et le nombre de dossiers retenus sur cette thématique (3) par l'ANS.

M. Boulanger apporte un éclairage en indiquant que le FDS national, qui est un dispositif appliqué depuis plusieurs années, a été intégré aux thématiques d'éligibilité aux subventions de l'ANS. De ce fait, la procédure habituelle pour solliciter le FDS s'est déroulée en février. Puis, par son inclusion dans le plan sportif fédéral géré par l'ANS, les montants d'aide aux AS ont été ajustés pour se conformer aux règles dictées par l'ANS, à savoir un seuil fixé à 1 000€. Pour une enveloppe globale inchangée, ce sont donc moins d'AS aidées à l'arrivée.

De toute évidence, ce FDS national est en passe de vivre une bascule, d'évoluer vers une aide à la mise en place d'actions concrètes en territoire plutôt que vers une solution à des problématiques de trésorerie et de financement.

## 5. Perspectives 2020-2021 dans un contexte sanitaire évolutif

### Cadrage national de reprise d'activité

Lors du séminaire national des cadres UNSS (juillet 2020 en visio-conférence), le travail consistait à anticiper et à nous projeter autour de trois configurations possibles. La synthèse de ces réflexions est reprise dans le document envoyé à l'ensemble des chefs d'établissements : "Plan d'action en 3 scénarii dynamiques, évolutifs et sécurés".

Dès la rentrée de septembre, les cadres UNSS de l'académie se sont réunis pour décliner ce plan en territoire. Les premières propositions concernent les sujets d'actualité, à savoir la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) et les cross.

La JNSS : 1er temps fort de l'année en ce qui concerne le sport scolaire. Cette journée doit absolument se tenir malgré le contexte. Mais il est acté qu'elle se déroulera au sein des établissements, sans rencontre inter-établissements. Nous communiquons sur la thématique : "La santé et la reprise d'activité" et proposons des challenges à distance accessibles à tous pour dynamiser les AS.

Les cross : Nous envisageons plusieurs scénarii possibles et déclinons un protocole qui permette de proposer ces événements en présentiel tout en limitant le brassage inter-établissements qui est de mise à cet instant. Cette proposition est présentée aux CDD et partagée avec tous les acteurs lors des assemblées générales de districts.

M. Boulanger expose les difficultés rencontrées quant à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation d'organisation auprès des préfectures et municipalités. Les assistants chargés d'instruire ces dossiers nous demandent systématiquement un protocole sanitaire propre à notre fédération à l'instar du "guide des recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives".

Ce travail d'écriture a été réalisé. Le "guide des recommandations pour l'organisation des rencontres UNSS - Académie de Lille" a été soumis au médecin conseil du rectorat qui l'a validé.

### Contexte académique de reprise d'activité

Mme Cabuil confirme que les échanges avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont permanents et que l'une de leurs inquiétudes majeures concerne ce qui se passe dans le domaine du sport.

Il est donc évident que l'existence d'un guide clair et lisible, tel que précité, constitue une aide à la prise de décision. C'est un outil qui permettra à l'ARS de délivrer des recommandations favorables pour la tenue de nos événements.

Mme la rectrice certifie qu'elle n'a jamais entendu de propos incitant à mettre fin à la pratique sportive, malgré l'étroite surveillance assurée par l'ARS.

Dans ces conditions, il est difficile d'établir de grandes règles et de généraliser. Nous devons prendre l'habitude de mesurer les risques et d'étudier chaque événement individuellement. Il est nécessaire de garder à l'esprit que le brassage est l'ennemi n°1 et que la traçabilité sous-jacente doit guider nos choix en permanence.

M. Bouche revient sur une difficulté évoquée lors de son propos liminaire. Les protocoles, les guides et les recommandations sont souvent sujet à interprétation et leur application locale se traduit par une multitude de fonctionnements différents. Quelle solution peut-on trouver pour harmoniser cette prise de décision ?

Mme Cabuil apporte une distinction entre l'EPS et l'AS. L'EPS a plus de liberté à programmer ses activités différemment dans l'année alors que l'AS est davantage liée à une activité donnée. Le point fixe que Mme Cabuil définit est d'éviter les rencontres quelle que soit l'activité. Le brassage est à écarter à tout prix. De là à interdire certaines activités d'être pratiquées, M. Calais va apporter son éclairage.

M. Calais précise que les recommandations diffusées par les IA-IPR EPS ont pour vocation d'aider à la mise en application locale des protocoles nationaux. Il est primordial de ne pas diffuser de contre-message au moment où la question collective des conditions

d'une vie sécurisée nous anime. C'est pourquoi les inspecteurs ont proposé un maintien systématique de la distanciation et une augmentation de cette distanciation physique quand le port du masque n'est pas obligatoire. L'idée défendue et partagée consiste à penser que l'EPS et l'AS contribuent au projet de formation globale des élèves. L'AS est incluse dans le protocole qui participe à la construction par les élèves et pour les élèves des conditions d'une vie sécurisée.

De plus, nous savons que les conditions de pratique sont très hétérogènes. Il faut donc fixer un minimum de repères pour un maximum d'opérationnalisation.

M. Calais affirme que les élèves ont une capacité d'adaptation insoupçonnable. Et si nous devons proposer des formes de pratique innovantes, non seulement les élèves s'en accommoderont, mais en plus, le règlement fédéral de l'UNSS le permet jusqu'à un niveau de rencontre académique.

Les élus des AS, le SNEP, les cadres UNSS interpellent Mme La Rectrice sur sa prise de position vis-à-vis du non-brassage. Est-ce que la consigne qui en découle est l'annulation de toute forme de rencontre inter-établissements, ADN de l'UNSS ?

Mme La Rectrice exprime sa perplexité au regard de la situation présente. Certains événements sont historiquement définis, fixés dans le temps et sont donc à considérer isolément et à étudier en concertation avec l'ARS. Mais pour les événements non-indispensables, qui plus est amenant du brassage, elle préconise un report.

En même temps, Mme Cabuil module la classification de région en zone d'alerte renforcée en précisant que cela traduit des réalités totalement différentes en fonction des villes et des secteurs. Les échanges réguliers avec les préfetures invitent à être prudent, on marche actuellement par périodes de 15 jours. Mme la Rectrice reconnaît le côté frustrant et compliqué de la réponse mais dans la mesure où ce n'est pas une injonction, elle fait appel à notre bon sens.

M. Calais pense que ces interrogations touchent le fond même de notre identité en terme de mission scolaire et en terme de professionnels de l'EPS. Les enjeux sont la santé, la reprise d'activité et sa pérennisation. La question centrale est celle de l'hypothèque du maintien de ces actions pour la suite. L'existence du nouveau guide proposé par les services UNSS va permettre d'échanger avec les préfetures et l'ARS de façon différente.

#### Inconfort & Difficultés dans les prises de décision - Illustrations concrètes

Challenge Jean Leroy : M. Hansjacob fait part de son inquiétude. Information du jour reçue de la fédération de football sur la programmation au 15.10 de la 1<sup>e</sup> journée de rencontre. Je suis censé accueillir une équipe de Meaux dans mon établissement : restauration, rencontre sportive. Plusieurs questions se posent : journée maintenue ou pas au regard du contexte ? Football classique, avec distanciation ? Qui décide en dernier recours, le chef d'établissement ?

M. Calais découvre cette information et s'en étonne (incohérence avec d'autres prises de décision).

Raid multi-activités : Mme Kirilov interroge Mme La Rectrice sur la notion de responsabilité. La période dans laquelle nous nous trouvons nous oblige à nous positionner sur le maintien ou non d'événements. Même quand nous estimons respecter scrupuleusement le protocole sanitaire, il semblerait que le non-brassage prévaut. Quelle position adopter alors ? Qui est le décideur ultime ?

M. Boulanger cite l'exemple de notre renonciation sur le site de Montreuil-sur-mer pour illustrer notre discernement.

Cross : événement majeur du sport scolaire, lourd en organisation, démultiplié sur tout le territoire. M. Rodriguez et M. Roselle ont besoin d'un appui pour savoir s'ils sont autorisés à maintenir ce genre d'événements.

Les Sections Sportives Scolaires (SSS) : la question des compétitions est un moteur pour les SSS. Une commission nationale des délégués techniques sports collectifs s'est réunie ce jour. On ne connaît pas encore les conclusions mais le dilemme se situe entre des modalités de pratique fédérale et des modalités scolaires qui sont différentes.

Mme La Rectrice entend bien le sentiment d'inconfort ressenti dans nos pratiques concernant la prise de décision. Elle rassure sur les responsabilités engagées en rappelant que seules des actions délibérées de mise en danger pourraient être condamnables. On parle plus de responsabilité morale dans les situations précédemment décrites.

Pour solutionner cette difficulté, il faudrait qu'il y ait une procédure qui permette de faire remonter nos doutes. La décision mérite d'être collective. La variabilité de la réponse est dérangeante mais celle-ci est également liée à la variabilité des territoires. Ce processus est à construire et devrait trouver écho dans notre quotidien (hors crise sanitaire).

Il n'y a pas d'interdiction ferme, mais Mme Cabuil n'est pas favorable a priori aux rencontres inter-établissements. Cependant, elle fait confiance à notre analyse.

En résumé, la facilité serait d'arrêter toute forme de pratique sportive dans les établissements. Or, dans toutes les restrictions, le maintien du sport pour les scolaires est un de nos engagements. En contrepartie, il faut accepter une certaine forme d'inconfort et ce principe de précaution raisonnée. Reportons tout ce qui peut l'être et si nous considérons que certains événements doivent se tenir, soyons intraitables sur les consignes de sécurité.

M. Bouche exprime une fatigue générale de la profession face à ces nombreuses situations de doute, de réorganisation, d'incompréhension.

M. Calais pense que dans les situations actuelles, il y a des coûts psychologiques par rapport aux scénarii que nous envisageons. Ce coût est délétère pour la suite et rejoint la notion de pérennisation mais cette fois-ci de l'engagement des adultes. Nos procédures doivent veiller à économiser les forces. Le risque de décrochage des enseignants est fort.



La solution envisagée est de réunir une cellule de veille pour convenir d'une décision partagée entre l'UNSS, les DASEN, le Rectorat et le DAAS.

M. Gueant généralise cet inconfort et cette nécessité d'adaptabilité à ce qui se passe dans les villes. Il lui semble judicieux d'envisager une reprise des rencontres au mois de décembre pour laisser du temps et faciliter l'organisation des établissements et des parents.

M. Daroussin réclame de la clarté pour ne pas épuiser la profession face à un manque de visibilité et face à la bataille à mener à l'interne pour prouver qu'on peut s'adapter et fonctionner.

#### Commentaires sur les thématiques abordées plus tôt dans le Conseil Régional

M. Hansjacob nous fait part de son expérience sur la problématique du mercredi après-midi. Depuis le positionnement de cours sur cette plage horaire, des transports scolaires ont été déployés ce qui a permis de dynamiser l'AS du collège. Pour les lycéens, qui eux ont cours le mercredi, les entraînements sont plus fréquentés quand ils sont positionnés le midi et/ou le soir. Et des autorisations internes sont délivrées pour la participation aux compétitions le mercredi après-midi. La sacralisation du mercredi après-midi peut être un combat mais doit être analysé dans toute sa complexité.

M. Gueant considère que les créneaux du soir sont un frein au développement de l'AS car les élèves sont aussi engagés dans la pratique fédérale souvent implantée sur des entraînements en fin de journée.

M. Daroussin éclaire sur cette pratique courante de diversifier les créneaux d'entraînement pour toucher le plus grand nombre d'élèves mais insiste sur la sacralisation du mercredi après-midi pour permettre aux élèves de participer aux compétitions sans pour autant manquer des cours.

Madame La Rectrice quitte le conseil en remerciant l'ensemble des participants et invitant à se retrouver en fin d'année 2020 pour reconsidérer l'ensemble de ces sujets sensibles.

M. Daroussin resitue le cadre légal avec l'obligation de se réunir avant la fin d'année 2020 pour voter le budget prévisionnel 2021.

#### Les Affiliations

M. Boulanger rappelle les différents textes structurants de l'association sportive et de notre fédération. Le Code de l'Education rend obligatoire l'affiliation de toute association sportive scolaire à une fédération scolaire et le règlement de l'UNSS rappelle qu'il faut être licencié pour pratiquer, ce qui se traduit par le règlement du contrat licence.

Il est inquiet sur le retard constaté dans les procédures d'affiliation à ce jour. 1/5<sup>e</sup> des AS n'a engagé aucune démarche d'affiliation. La problématique la plus répandue est le manque de perspectives sur les offres d'activités proposées par l'UNSS. La plupart des AS est favorable à honorer l'affiliation à l'UNSS mais elle ne s'engage pas, à priori, à prendre des licences pour ses adhérents. Or, une AS affiliée déclenche le prélèvement du contrat licence par la Direction Nationale qui sera au bout du compte retenu sur le compte du Service Régional UNSS.

Nous souhaiterions que ce message d'encouragement à s'engager, à se fédérer soit porté conjointement par les services UNSS et par l'autorité académique.

M. Boulanger annonce également que la Direction Nationale de l'UNSS réfléchit actuellement à une aide financière pour l'ensemble des AS affiliées.

M. Bouche relate l'urgence de mettre en place une réflexion sur le coût du contrat licence qui étrangle de plus en plus les AS et que certaines sont réellement en difficultés financières et ne trouvent pas de solutions.

M. Labussiere souhaiterait que le rappel sur cette problématique d'affiliation soit relayée par Mme La Rectrice directement. La réflexion sur le coût du contrat mérite d'être débattue et sera certainement abordée lors du prochain CRUNSS.

Le SNEP revient sur la décision du Service Régional d'accompagner financièrement à la prise du contrat les Lycées Professionnels situés en cité scolaire et les établissements de moins de 250 élèves.

M. Boulanger précise que c'est une aide indépendante de toute demande de subvention. Ces établissements sont identifiés par la fédération comme des établissements fragiles de par leur structure donc nous avons fait le choix de les accompagner.

M. Boulanger évoque à la volée les autres dispositifs existants, portés par les différents services UNSS: demandes de subvention, fonds de solidarité, valorisation de la participation aux challenges lycées, souscription volontaire...

Cet item sera repris et précisé lors du prochain conseil pour que chacun comprenne bien les différents mécanismes et que les enjeux soient visibles de tous.

## 6. Compte de résultat 2019

Cet item n'est pas traité faute de temps. Mme La Rectrice a proposé la tenue d'un 2<sup>ème</sup> CRUNSS qui abordera les points financiers avant la fin d'année 2020.

## 7. Questions diverses

Les représentants du SNEP demandent à ce que les questions diverses soient reprises dans l'ordre du jour du prochain CRUNSS. Certains membres du conseil ont quitté la séance et seraient intéressés de débattre et d'entendre les éléments de réponse sur ces sujets.

M. Calais réitère ses remerciements pour l'engagement des collègues, des chefs d'établissement, et à l'ensemble des cadres UNSS et CDD pour leur investissement pour un fonctionnement optimal.

M. Boullenger (Directeur Régional UNSS Amiens) nous informe que la situation de l'académie d'Amiens est plus sereine que celle de Lille en ce qui concerne le nombre d'affiliations.

M. De Saint Martin (vice-Président du CROS) exprime lui aussi ses inquiétudes. Il se demande pourquoi l'UNSS ne se cale pas sur les décisions fédérales relatives aux sports collectifs.

M. Calais précise que la pratique sportive en milieu scolaire concerne 100% des élèves. Et donc, les conditions de brassage, la densité d'élèves et la durée d'activité sont des paramètres très différents du milieu extra-scolaire. Ensuite, la volonté de cohérence avec les objectifs des protocoles scolaires concerne l'ensemble des disciplines. Il est primordial que ces discours ne soient pas contradictoires à l'intérieur de l'Ecole.

M. De Saint Martin relate enfin les problèmes d'affiliation que nous avons présentés. Il se demande si cela signifie la sortie de l'UNSS du monde fédéral alors même que le sport réintègre l'Ecole.

M. Calais écarte cette éventualité qui n'est pas du tout d'actualité. Il faut toute proportion gardée dans les difficultés rencontrées.

M. Boulanger remercie l'ensemble des participants et s'excuse de la lourdeur de cet ordre du jour lié à la situation particulière que nous vivons actuellement.

La séance est levée à 17h45.

# ANNEXES

**Déclaration liminaire élus des AS**  
**Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous »**

**Conseil Régional de l'UNSS 59-62 – Lille 1/10/2020**

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille,  
 Monsieur le Directeur Régionale de l'UNSS 59/62,  
 Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

En cette rentrée, les Elu(e)s des AS de la liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous » sont heureux que l'UNSS Régionale de Lille puisse, aussi rapidement, réunir une de ses deux instances annuelles.

Malheureusement à cette période trouble où les conditions de travail sont rendues difficiles par le contexte et le protocole sanitaire, se rajoutent des injonctions et des directives parfois contradictoires, ce qui perturbe davantage les différents objets d'enseignement d'EPS et d'AS, ainsi que la sérénité des collègues.

Aujourd'hui en tant qu'enseignants d'EPS, nous espérons être guidés quant à l'année sportive UNSS qui s'ouvre à nous. Nous espérons obtenir au sein des débats du jour des réponses claires aux nombreuses questions que nous avons posées en amont de notre rencontre. Nous aimerions, si vous êtes d'accord, que nos questions diverses puissent être abordées au sein des débats lorsque le sujet s'y rapportera, plutôt que d'être évoquées en fin de séance alors que nous risquons d'être pris par le temps. Nous avons donc posé de nombreuses questions, mais l'une d'elle particulièrement nous brûle les lèvres : « Où va-t-on ? »

Où va-t-on ? Où va l'UNSS, alors qu'elle est la seule fédération qui ne possède pas à l'heure actuelle encore son protocole sanitaire permettant clairement de définir dans quelles conditions les élèves vont pouvoir se réunir, se rencontrer lors des compétitions que nous tenons à voir organisées ? Dans les « Repères pour la reprise de l'EPS » (28/8/2020), le Ministère de l'Education Nationale a certes dit que le protocole sanitaire et ses repères s'appliquaient aux activités de l'association sportive, mais il a aussi clairement dit que la question des rencontres entre les établissements sera traitée par les fédérations scolaires concernées.

Où va-t-on en terme calendaire et réglementaire ? En effet, les retours des AG UNSS de rentrée nous renvoient des échos surprenants. Les enseignants d'EPS et les coordinateurs de district doivent adapter, comme pour les programmations d'activités en EPS, les APS à pratiquer, à proscrire, les règlements pour que la distanciation physique puisse être effective durant la pratique. Mais, vers quelles rencontres départementales, académiques, championnats de France va-t-on si chaque district élabore son propre règlement ?

Vers où va-t-on, si notre fédération soutient la mise en place d'un dispositif (le 2S2C), qui met en péril sa propre existence, et la richesse des apports du sport scolaire animé par les enseignants d'EPS ? Nous, Elu(e)s des AS et enseignants d'EPS, nous sentons trahis par ce soutien de l'UNSS à ce dispositif qui fait rentrer le monde fédéral au sein de l'école. Sous des aspects de réponse dans l'urgence à la crise sanitaire, c'est une attaque directe envers une catégorie de personnels et envers une richesse de l'enseignement public à destination de nos élèves. Même si lors de l'AG nationale du 30 juin dernier, le représentant du ministère de l'Education Nationale nous assurait que les conventions s'arrêtaient toutes au 4 Juillet, nous sommes surpris que le terme de 2S2C soit le dernier mot utilisé dans le protocole sanitaire du 26/08/2020. Ceci prouve à la fois la volonté du maintien de ce dispositif que nous dénonçons et la remise en cause des compétences des enseignants (d'EPS notamment) à l'éducation à l'hygiène et à la santé.

Où va-t-on si la « sacralisation » du mercredi après-midi à l'exclusivité des activités de l'UNSS n'est qu'un effet d'annonce, non suivi par des déclarations fortes pour leur libération systématique ? Nous soulignons en outre l'incohérence de certaines grilles horaires EPS alourdissant cette problématique.

Où va-t-on ? Vers quel type de fonctionnement va-t-on devant un certain nombre d'incohérences flagrantes ? Alors que chaque jour au sein de chaque établissement nous partageons des espaces clos communs avec entre trente et plusieurs centaines de personnes, aujourd'hui nous nous retrouvons en effectif restreint ; les AG d'UNSS de rentrée se sont aussi tenues pour la plupart avec un effectif d'adultes limités. Pourquoi ce « deux poids, deux mesures » ? Vers quelle « aseptisation » des réunions de travail, des rencontres professionnelles allons-nous ?...

Où va-t-on ? Où va-t-on avec des AS étranglées financièrement depuis le passage au « contrat licence » ? La hausse de 10% de celui-ci en 2018 n'a fait qu'accentuer ces situations de précarité financière. Où va-t-on, donc, avec une fédération qui durant l'année scolaire dernière ose émettre le souhait de réaugmenter une nouvelle fois le prix de ce « contrat licence » ? Où va-t-on lorsque l'on voit notre fédération se permettre d'avancer d'un mois le prélèvement du 1<sup>er</sup> tiers alors que toutes et tous savent que les prises de licences vont être très difficiles en ce début d'année.

Nous espérons trouver au travers de nos débats du jour et des réponses à nos nombreuses questions, tout ou partie de cette question redondante de notre introduction : Où va-t-on ?

Pour conclure, nous ne pouvons que saluer, justement, la direction prise par certains d'entre nous. En effet, notre collègue Marc Boulogne, fait valoir ses droits à la retraite ce jour même du 1/10/2020. Lui au moins sait où il va, et nous en sommes heureux pour lui ! Retraite, ô combien méritée; les Elu(e)s des AS souhaitaient remercier ce collègue qui a œuvré sans compter son temps pour

ses collègues et sa discipline, notamment ici au sein du CRUNSS de Lille. Nous souhaitons lui tirer notre chapeau et le remercier pour tout ce qu'il a fait.

Nous vous remercions de votre attention.

**Les élus des AS de l'académie de Lille**

Titulaires : Loïc DAROUSSIN (Clg A . Camus LUMBRES), Hélène GRAVELINE (Lycée Faidherbe - LILLE), Amaury BOULAIN (Collège Germinal – RAISMES), Aurélie WAVELET (LP A. Savary WATTRELOS)

Suppléants : Christophe BISQUERT (Lycée G. Eiffel ARMENTIERES), Caroline LE BESCOND (Lycée E. Branly – BOULOGNE SUR MER)

Lille, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

## Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS Académie de Lille

Madame Le Recteur,  
Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS,  
Mesdames, Messieurs,

Alors que Jean Michel Blanquer a affirmé que cette rentrée était normale, de nombreux éléments nous prouvent qu'elle n'a rien de normal !

Quand la crise sanitaire a perturbé la fin de l'année scolaire précédente d'abord avec 2 mois de confinement puis en juin avec des AS qui, malgré une reprise partielle de l'EPS, n'ont quasiment pas pu redémarrer leurs activités, elle continue de bousculer nos pratiques professionnelles.

A la demande du **SNEP-FSU**, une annexe spécifique EPS est publiée le 28 août dernier apportant alors quelques repères sur la pratique de l'EPS même si plusieurs ambiguïtés persistent laissant encore les collègues dans le flou.

Malheureusement, le seul paragraphe consacré au sport scolaire en fin d'annexe n'oriente en rien les collègues dans la manière d'intervenir lors de leurs AS. Il est seulement précisé que « les activités de l'Association Sportive reprennent dans les mêmes conditions » : Quid des APSA autorisées ou non et dans quelles conditions sanitaires ?

Si, dans la foulée, est écrit que « la question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP, UGSEL) », Le **SNEP-FSU** est toujours dans l'attente de réponses de la part de Madame la Directrice Nationale de l'UNSS. Le **SNEP-FSU** aurait aimé une réactivité de sa part à l'image de celle pour promouvoir le 2S2C ! Nous espérons que ce Conseil Régional UNSS saura donner quelques éléments.

Par ailleurs, pour le **SNEP-FSU**, ce n'est pas la seule décision contestable de la Direction Nationale UNSS. L'UNSS avait proposé d'augmenter la licence au 1<sup>er</sup> sept 2020, ce que nous avons refusé, ainsi que les élus des AS. L'augmentation a malgré tout été votée en janvier mais le **SNEP-FSU** s'y est de nouveau opposé lors du CA du 19 mai puis à nouveau à l'AG du 30 juin et nous avons obtenu gain de cause, l'augmentation a été annulée !

Le bilan financier 2019 nous a aidé dans cette victoire. En effet le résultat montre un excédent de 960 000€ alors que dans le même temps c'est près d'1,2M€ qui auront manqué aux crédits d'animation... Avec ces éléments, comment l'UNSS et le Ministère pouvaient-ils ne pas prendre en compte la demande du SNEP-FSU d'annuler l'augmentation ?

S'agissant du budget prévisionnel 2020, le SNEP-FSU a contesté le fait que le Ministère n'augmente pas sa subvention alors qu'un effort supplémentaire pour les AS et les familles était envisagé avec l'augmentation de la licence. A cela s'ajoutait une baisse des crédits d'animation. Pour ces 2 raisons essentielles le SNEP-FSU, ainsi que les élus des AS, ont voté CONTRE le budget 2020.

Pour mémoire, le SNEP-FSU porte depuis plusieurs années, les mandats suivants :

- Possibilité chaque année pour les AS qui en feraient la demande de passer du contrat normal au contrat accompagné et inversement, ou encore d'acheter des licences individuelles.
- L'abaissement du paramètre de calcul du contrat pour les LP de 18€ à 16€.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, plusieurs **Associations Sportives** vont se retrouver en difficulté financière de par la crise sanitaire : des élèves qui ne veulent plus s'inscrire de peur de contamination, des actions sans doute limitées, une offre de pratiques sportives limitée donc moins intéressante pour les élèves qui hésiteront à s'inscrire... autant de manque à gagner auquel s'ajoutent les problèmes liés au coût du contrat qui étouffe certaines AS.

Par ailleurs, au-delà de ces problèmes financiers, le fonctionnement des Associations Sportives se trouve entravé par certaines décisions de chefs d'établissement, président d'AS : sur-prescription des consignes sanitaires, interdiction de nombreuses pratiques sportives voire interdiction de faire de l'AS, injonction sur les APSA à pratiquer... Cela sans doute en raison du manque



de précisions données par la Direction Nationale de l'UNSS laissant chaque chef d'établissement et collègues dans de l'interprétation et des fonctionnements très disparates.

Le **SNEP-FSU** sollicite Madame La Rectrice pour envoyer un courrier vers les chefs d'établissement afin de rappeler la nécessité de laisser vivre l'AS dans les règles sanitaires en vigueur.

Enfin, nous apprenons lundi 28 septembre qu'une aide du service régional s'adressera aux établissements de moins de 250 élèves scolarisés. Si cette aide semble être une approche positive, celle-ci aurait d'abord pu être discutée en conseil régional UNSS. Elle pose en effet de nombreuses questions que nous aborderons au cours de ce conseil mais celle du coût du contrat est donc un élément central des problèmes financiers posés aux AS.

Le SNEP-FSU tiendra donc toute sa place dans cette instance pour contribuer au rayonnement du sport scolaire et l'aider à traverser la crise telle que nous la connaissons pour toujours en faire un modèle que beaucoup de pays voisins nous envient.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille



**Déclaration du Syndicat des Enseignants UNSA  
Conseil régional de l'UNSS - jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Madame la Rectrice, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur le Directeur régional, mesdames et messieurs les membres de ce CRUNSS,

Le SE-Unsa se félicite de la tenue de ce conseil régional.  
En effet, ces instances ont besoin de vivre et l'UNSS doit pouvoir se nourrir de ces échanges.

Le SE-Unsa tient à remercier les services de la direction régionale de l'UNSS pour la qualité des documents reçus en amont. Ils démontrent la volonté de transparence de gestion et témoignent de l'engagement dans l'accompagnement des associations sportives scolaires de l'Académie, du service régional mais aussi des services départementaux : l'aide aux AS en difficultés ainsi que l'aide au contrat via les challenges Lycée & LP en sont de parfaits exemples.

Le contexte sanitaire amène de nombreux professeurs d'EPS à s'interroger quant à l'affiliation de leur AS à l'UNSS. Rassemblements sportifs largement limités, frilosité de beaucoup de chefs d'établissement, président.e.s d'AS, certaines de ces associations n'auront pas l'opportunité de participer aux rencontres organisées par l'UNSS.

Cependant, désirant ou non participer aux rencontres, formations, compétitions, proposées par l'UNSS, le président de l'AS est dans l'obligation juridique d'affilier l'association sportive de son établissement à l'UNSS.

La facture peut alors sembler lourde à supporter pour beaucoup d'associations, les mettre en difficulté, et ce, malgré les aides apportées par le fonds de solidarité, voire par le conseil départemental de l'UNSS du Nord.

Le fonds de solidarité national sera sûrement fortement sollicité cette année scolaire encore.

Nous demandons, à l'instar d'autres académies, d'exonérer toutes les associations sportives scolaires du paiement du dernier trimestre du contrat 2019-2020, les organisations de fin d'année n'ayant pas eu lieu.

Il semble cohérent de faire profiter de ces dépenses non réalisées à nos licencié.e.s.

S'ajoute à cela comme difficulté, des amplitudes horaires de cours qui empiètent sur le mercredi après-midi, temps qui doit être pourtant dévolu au sport scolaire, comme le rappel un des principes du protocole pour une reprise d'activité en UNSS. Il faut redoubler de vigilance pour que, sur l'ensemble du territoire mais également sur tous les niveaux d'enseignements, l'accessibilité à la pratique sportive via l'AS soit facilitée. Une sensibilisation aux enjeux de l'AS doit être proposée à tous les acteurs de la communauté éducative.

Une autre problématique nous semble importante à aborder : celle des transports.

En effet, des collègues nous ont interpellés suite à un refus d'utiliser leur véhicule personnel, voir des véhicules de location, pour se rendre à certaines rencontres, émanant du cabinet de la Rectrice.

L'impossibilité d'utiliser des transports collectifs, le faible nombre de participants à certaines activités (équipe de 4), le transport de matériel, nécessitent parfois l'utilisation de ces moyens de transport.

La note de service n°86-101 du 5.03.1986, nous offre cette possibilité.

Une clarification nous semble indispensable pour donner à tous cette opportunité de déplacement, et ainsi pérenniser l'organisation de certaines rencontres.

Enfin nous profitons de ce CRUNSS pour rappeler ce que le SE-Unsa porte pour le sport scolaire :

- une réelle reconnaissance et valorisation des enseignants investis dans le sport scolaire notamment en attribuant les moyens humains nécessaires au développement d'un projet local ambitieux.
- une offre sportive répondant aux attentes du plus grand nombre, à travers tous les aspects du sport scolaire (pratique de découverte ou approfondie, organisation, arbitrage, reportage...).
- une information de l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux du sport scolaire, les fédérations du sport scolaire et leurs actions et une formation des acteurs du sport scolaire
- un accès et une garantie de la gratuité des installations sportives à toutes les AS

Je vous remercie de votre attention.

Guillaume Ahond, pour le SE-Unsa Lille.